

ment prendra quelques mesures utiles pour aplanir la voie à cette réforme si désirée.

«C'est ainsi que va s'établissant la régularité et le concert entre les diverses branches de l'administration publique; et quoi qu'elle ait de nombreux obstacles à vaincre, l'œuvre commencée pourra se développer rapidement avec le secours de la divine Providence, avec votre loyale coopération et votre aide, enfin avec la disposition favorable de la population, qui, fatiguée de troubles et de bouleversements, désire ardemment jouir de la tranquillité et du repos sous l'empire des lois et à l'ombre tutéaire du trône.»

— On lit dans une correspondance de Madrid :

«Le discours de la reine, à l'ouverture des Cortès, a été favorablement accueilli par l'assemblée. Au style simple, ferme et élégant, on en reconnaît facilement l'auteur, M. Martínez de la Rosa.

«C'est pour la première fois depuis l'année dernière que j'ai pu voir la reine. Elle a grandi et s'est développée tout-à-fait. Cependant elle m'a paru un peu maigre, mais sa constitution a pris de la force, et son teint, quoique un peu pâle, annonce la bonne santé dont elle jouit en effet complètement depuis son retour des eaux de Barcelone. Le bas de sa figure rappelle, dit-on, les traits de son père; mais son front, ses yeux, son sourire, sa voix surtout et tout son maintien sont de sa mère, qu'elle cherche à imiter dans tous ses mouvemens et dans toutes ses actions.

«Depuis les fâcheux événemens de l'année dernière, la reine ne travaille jamais seule avec aucun de ses ministres. Ils sont toujours deux quand ils se présentent à son cabinet. Elle montre, dit-on, une grande aptitude et un rare discernement pour toutes les affaires; elle s'entretient longuement avec ses ministres, et presque toujours, dans les cas importants, elle se fait laisser les pièces, pour les examiner à loisir avant de prendre une résolution. Il est facile de deviner que sa mère est encore son guide et son premier conseiller. Elle a pour elle une déférence et un attachement qui ne se sont pas démentis un seul instant, et la plus touchante cordialité règne dans toute la famille royale. La reine met beaucoup d'amour-propre à paraître courageuse et décidée.

«La reine a une grande mémoire. Elle donnait les dates chronologiques de tous les événemens importants de l'histoire ancienne et moderne. Une personne digne de foi m'a raconté un exemple vraiment surprenant de sa mémoire. Se trouvant à Barcelone, on parlait en sa présence des hommes qui, dans l'antiquité et dans les tems modernes, ont joui d'une mémoire extraordinaire : «Le crois, dit-elle, avoir une aussi bonne mémoire?» elle se fit apporter par M. Donoso Cortès, son secrétaire, un livre qu'elle n'avait jamais vu, un recueil de poésies lyriques de M. Ochoa. Elle lut trois cents vers environ, et après cette seule lecture, elle les a répétés en entier. Deux mois après, se trouvant au palais, à Madrid, en présence de plusieurs personnes de sa cour, elle dit à son secrétaire : «Donoso, tu te souviens de m'avoir fait répéter les vers d'Ochoa, écoute, je me les rappelle encore,» et en effet elle les a répétés d'un bout à l'autre. Aussi tous les noms des hommes qu'elle a vus une fois en sa vie, ou dont on lui a parlé, sont gravés dans sa mémoire. Elle s'est appliquée beaucoup cette année à l'étude des diverses phases des institutions constitutionnelles de la France et de l'Angleterre. Elle seule peut-être, en Espagne, sait par cœur la Constitution de 1837 et tous les réglemens des deux Chambres législatives, dont elle se montre le plus strictement observatrice.

«Aujourd'hui qu'il est question de mettre la Constitution du pays en analogie avec celle de la France, on lui fait traduire, dit-on, le *Traité de la confection des lois*, publié, il y a quelques années, en France, à l'usage de notre Chambre des Députés, par M. Valette, secrétaire de la présidence de cette Chambre.»

PARLEMENT PROVINCIAL.

De la Minerve.

CHAMBRE DU CONSEIL LÉGISLATIF.

Montréal, jeudi 28 novembre 1844.

Aujourd'hui à une heure P. M. Son Excellence, le Gouverneur-Général s'est rendu à la Chambre du Conseil Exécutif, et s'étant assis sur le trône, les Membres du Conseil Législatif étant assemblés, il a plu à Son Excellence de requérir la présence des Membres de l'Assemblée Législative, et ceux-ci étant présents, l'hon. M. Caron, orateur du Conseil Législatif, a dit, de la part de Son Excellence, qu'elle ne croyait pas devoir déclarer la cause pour laquelle elle avait convoqué le présent Parlement, jusqu'à ce que l'orateur de l'Assemblée Législative fût nommé, suivant la loi. Après que les Membres de l'Assemblée Législative retournèrent dans leur chambre, et Son Excellence se retira.

CHAMBRE DU CONSEIL LÉGISLATIF.

Montréal, vendredi 29 novembre 1844.

Aujourd'hui à 3 heures P. M., Son Excellence le Gouverneur-Général s'est rendu à la Chambre du Conseil Législatif, dans la hâsse du Parlement, et s'étant assis sur le trône, il plut à Son Excellence de requérir la présence des Membres de l'Assemblée Législative. Les membres de ce corps se rendirent à la barre du Conseil, précédés de leur orateur, sir Allan McNab, chevalier, qui informa Son Excellence que le choix de l'Assemblée était tombé sur lui pour être l'orateur, et sollicita en faveur des Membres les privilèges parlementaires d'usage. Après quoi Son Excellence prononça le discours suivant :

Honorables Messieurs du Conseil Législatif,
Et Messieurs de la Chambre d'Assemblée.

Je vous ai assemblés le plus tôt que l'a permis l'accomplissement des élections générales, et j'ai une grande satisfaction de vous rencontrer afin que nous puissions nous dévouer au soin des grands intérêts commis à notre charge.

Cette saison de l'année étant défavorable à la poursuite de ces vocations dans les quels beaucoup d'entre vous sont engagés, je l'espère, vous mettra à même de vous consacrer avec d'autant moins d'inconvénient à l'accomplissement des importantes fonctions que vous avez à remplir.

Je suis heureux de vous annoncer que la naissance d'un prince a réjoui le cœur des sujets de notre gracieuse reine dans tous ses vastes domaines, dans chaque partie du globe, et Sa Majesté continue d'être dans un état de santé et de santé, nous en devons notre gratitude au Tout-Puissant, dispensateur de toutes choses.

Beaucoup de sujets, dans lesquels la prospérité de la province est profondément impliquée, mériteront votre sérieuse considération. Nul ne peut être plus important que l'amélioration de l'éducation du peuple, l'un des plus impérieux devoirs de l'état; et j'espère vivement qu'en addition à tels autres amendemens de la loi existante sur cette importante question qui pourront être nécessaires dans l'une ou l'autre section de la province, votre gesse saura former à l'égard de l'Université de King's College quelque arrangement qui puisse recevoir la sanction de la couronne, et donner de la satisfaction dans la colonie.

Les institutions municipales de la province, dont les dispositions ont été en grande partie, dans le Bas-Canada, rendues inutiles, occuperont, sans doute, votre attention, aussi bien que l'état des prisons et le besoin d'un asile pour les aliénés. Le perfectionnement des moyens de communication dans toute la province, dont dépend principalement sa prospérité, car la production est inutile, s'il n'existe des moyens pour qu'elle puisse atteindre un marché, voilà ce qui mérite aussi la considération. Les townships de l'Est du Bas-Canada particulièrement, sont dans le dénuement sous ce rapport; et la ville de Kingston, dans le Haut-Canada, qui, inévitablement souffre beaucoup du déplacement du siège du gouvernement, manque d'un chemin qui traverse le territoire inférieur vers l'Ottawa, ce qui est essentiel pour la prospérité de ce voisinage.

La loi de milice pour le Bas-Canada étant expirée, il semble nécessaire d'en substituer une nouvelle, et il est en même temps à désirer que la loi de milice pour le Haut-Canada soit révisée, et que l'on en fasse une générale pour ces deux sections de la province.

Je ressens un grand plaisir à vous annoncer que l'état florissant du revenu, est un sujet digne de notre congratulation. Il y a raison de croire qu'il peut encore être augmenté par une sage législation; et qu'une économie judicieuse peut contribuer au même résultat.

Sa Majesté a reçu gracieusement l'adresse de la dernière assemblée législative du Parlement, au sujet de la Liste Civile.

Quoique les seuls objets envisagés par la Législature Impériale en adoptant des mesures pour une liste civile fussent d'assurer la stabilité et la tranquillité des grandes institutions civiles de cette province, de pourvoir à la juste rémunération de dignes officiers dans les divers départemens, et de donner le pouvoir à Sa Majesté de faire des dispositions pour protéger les vieux jours de ceux dont les plus belles années ont été consacrées dans l'accomplissement des emplois publics, ou qui par des services distingués ont mérité les faveurs de la couronne, Sa Majesté est cependant persuadée de la coopération de ses fidèles sujets du Canada à ces objets importants, et serait flattée de devoir les moyens de les acquérir à la libéralité spontanée de son peuple canadien. Chaque fois que des mesures convenables et suffisantes auront été faites à cet égard par la législature du Canada, Sa Majesté sera disposée à recommander au parlement impérial la révocation de cette partie de l'acte d'Union qui se rapporte à ce sujet. Jusqu'à ce que le parlement impérial ait donné son assentiment à une telle recommandation, Sa Majesté, comme tous ses sujets, est liée par les dispositions d'une loi à laquelle sa sanction a été donnée.

Messieurs de la Chambre d'Assemblée,

Les comptes concernant les finances de la province, pour 1843, vous seront immédiatement soumis; et ceux pour 1844, sitôt qu'il auront été préparés après l'expiration de l'année. Les estimés vous seront également soumis à une époque prochaine.

Nonobstant les dépenses nécessitées inévitablement par la translation du siège du gouvernement de Kingston à Montréal, et d'autres réclamations qui devront être soumises à votre examen, un surplus considérable dans les revenus restera pour donner les moyens de faire quelques dispositions à l'effet de liquider la dette publique.

Je n'entretiens aucun doute sur vos dispositions à pourvoir aux exigences du service public, et vous pouvez être sûr de mes efforts pour diminuer les dépenses par toute l'économie possible. J'ai saisi quelques occasions qui se sont présentées de retrancher des dépenses, et je continuerai la même conduite toutes les fois que telle réduction me paraîtra efficace.

Honorables Messieurs et Messieurs de la Chambre d'Assemblée,

Vous désirez, comme moi, j'en suis convaincu, que nos efforts réunis soient une source de prospérité au Canada-Uni. A ce noble but, j'invite vos efforts, et vous pouvez être assurés de ma coopération la plus cordiale.